



Dans le Sud de la Sarthe, le centre hospitalier du Bailleul de la Flèche ne pratique plus d'interventions volontaires de grossesse (IVG) depuis janvier 2018. Sur les cinq gynécologues en poste en 2017, trois ont fait valoir leur clause de conscience. « *La clause de conscience, c'est, pour le médecin, le droit de refuser la réalisation d'un acte médical pourtant autorisé par la loi mais qu'il estimerait contraire à ses propres convictions personnelles, professionnelles ou éthiques* ».

Après le départ d'un quatrième médecin en retraite, le centre n'est plus en capacité de répondre aux demandes d'avortement des femmes, qui se rendent désormais pour cette intervention à l'hôpital du Mans ou d'Angers.

L'Agence Régionale de Santé évoque un problème plus général de manque de moyens.